

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 3 SEPTEMBRE 2024 À 19 h 05, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro 1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro 2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro 3
Monsieur Pierre Auger	conseiller numéro 4
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro 5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 05 par monsieur Mario Nolin, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Suspension de 55 minutes de la séance pour la continuation de la consultation publique;
3. Remise de la bourse Trio Desjardins à Andy Shark;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024;
6. Adoption des comptes à payer au 31 août 2024;
7. Dépôt de la correspondance;
8. Période de questions;
9. Adoption du Règlement n°2024-225 établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'eau;
10. Adoption du Règlement n°2024-226 amendant le plan d'urbanisme n°2008-100 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;
11. Adoption du 2^e projet du Règlement n°2024-227 amendant le Règlement de zonage n°2008-101 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;
12. Adjudication contrat au projet de stationnement de l'Église et accès universel;
13. Autorisation d'ouverture d'un prêt temporaire pour travaux de réfection de voirie- Rang Hince;
14. Divers;
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance.

2024-09-411

SUSPENSION DE 55 MINUTES DE LA SÉANCE DU CONSEIL POUR LA CONTINUATION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique concernant les règlements n° 2024-225, 2024-226 et 2024-227 a été fixée à 18h 30;

CONSIDÉRANT QUE le temps estimé pour la consultation publique n'est pas suffisant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu de suspendre pour une période de 55 minutes la séance du conseil pour continuer à répondre aux questions des citoyens présents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Considérant que la consultation publique s'est terminée à 19h54, la séance ordinaire reprend à 19h55.

REMISE DE LA BOURSE TRIO DESJARDINS À ANDY SHARK

Monsieur Mario Nolin, maire remet la bourse Trio Desjardins d'une valeur de 800\$ à Andy Shark. Monsieur Nolin félicite Andy Shark pour son travail durant la période estivale pour la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

2024-09-412

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-09-413

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOUT 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 aout 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marco Couture, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 aout 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-09-414

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOUT

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'aout 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant un montant de 34 732.18\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT le Règlement 207-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'aout 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant 34 732.18\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2024

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Programme d'aide à la voirie locale- Volet entretien année 2024 ;
- Fabrique Notre-Dame-des-Monts : Copie de résolution- Vente de l'Église.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h55 et s'est terminée à 19h57

2024-09-415 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°2024-225 ÉTABLISSANT UN CONTRÔLE PROVISOIRE DES INTERVENTIONS LIÉES À L'EAU

Sur proposition de monsieur Pierre Lenoir, appuyée par madame Marie-Josée Roulx, il est résolu que le règlement intitulé « Règlement n° 2024-225 établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'eau », est adopté avec la correction de quelques fautes grammaticales et d'orthographe ainsi que le retrait d'une coquille à l'article 9 point trois en retirant le mot « non » à la première ligne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-09-416 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°2024-226 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME N°2008-100 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWIK

Sur proposition de monsieur Pierre Auger, appuyée par monsieur Alain Groleau il est résolu que le règlement intitulé « Règlement n° 2024-226 modifiant le Plan d'urbanisme n° 2008-100 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick », est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-09-417 ADOPTION DU 2^E PROJET DU RÈGLEMENT N°2024-227 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2008-101 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWIK

Sur proposition de monsieur Pierre Lenoir, appuyée par monsieur Marco Couture il est résolu que le 2^e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2024-227 amendant le règlement de zonage n° 2008-101 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick » est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-09-418 ADJUDICATION CONTRAT DU PROJET DE STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE ET ACCÈS UNIVERSEL

CONSIDÉRANT QUE 8 entreprises ont été invitées à soumissionner sur ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE 2 entreprises ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
Groupe FJH construction inc	80 738.76\$
J. Noël Francoeur Inc.	81 565.74\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme et recommandée par madame Kathleen Bilodeau ingénieur de la firme d'ingénieur Larocque Cournoyer responsable au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Pierre Auger et résolu d'octroyer le contrat à Groupe FJG construction Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-09-419

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE AU RANG HINCE

CONSIDÉRANT QUE la programmation numéro 6 du programme de la TECQ a été approuvée pour des travaux de réfection de la voirie dans le rang Hince ;

CONSIDÉRANT QUE le versement de la subvention de la TECQ est ultérieur aux paiements des factures pour les travaux de réfection du rang Hince ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Brigitte Nadeau, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu d'autoriser l'ouverture d'un prêt temporaire pour les travaux de réfection du rang Hince tels qu'approuvés par la TECQ pour un montant de 672 871\$.

Il est également résolu d'autoriser madame Julie Paris, directrice générale greffière trésorière à signer la documentation nécessaire à l'ouverture du prêt temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DIVERS

Aucun sujet n'a été discuté.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h06 et s'est terminée à 20h27.

2024-09-420

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par madame Marie-Josée Nadeau de lever de la séance à 20 h 28.

« Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Mario Nolin
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière

